RAPPEL
L'exercice de résumé de texte sera effectué sur un texte que les candidats découvriront le jour de l'épreuve. Ce texte sera le même pour tous les candidats et n'aura pas de lien avec la production du texte argumentatif qui suivra.

Le texte argumentatif à produire sera à mettre en lien avec une des deux citations **ou** un des deux textes proposés ci-dessous. En effet, le jour de l'épreuve, une de ces citations et un de ces textes seront soumis aux candidats, lesquels devront choisir la citation **ou** le texte pour développer, sur le modèle de la dissertation, un avis personnel argumenté en lien avec la **problématique** traitée.

Le jour de l'épreuve, les candidats seront autorisés à utiliser un correcteur orthographique (papier) ainsi qu'un dictionnaire de traduction.
Aucun autre ouvrage de référence ne sera autorisé.

Pour chacune des productions écrites, les candidats recevront une grille d'évaluation qui détaillera les critères d'évaluation.

Citation 1 :

La parole a beaucoup plus de force pour persuader que l'écriture.

René DESCARTES (1596-1650)

Citation 2 :

Peu de choses sont impossibles à qui est assidu et compétent… Les grandes œuvres jaillissent non de la force mais de la persévérance.

Samuel JOHNSON (1709-1784)

Texte 1 : LÉGALISER OU PAS ?

Êtes-vous favorable à une dépénalisation de la consommation, de la production et de la vente de cannabis ? Souhaitez-vous que l'État fixe dorénavant les règles de ce nouveau marché et en assure le contrôle ?

Le Grand-Duché de Luxembourg a officiellement sauté le pas : son gouvernement a annoncé la prochaine dépénalisation du cannabis ainsi que la légalisation de sa production et de sa vente, à certaines conditions. L'échec des mesures de prohibition a sans doute poussé l'équipe du Premier ministre, Xavier Bettel, à changer radicalement d'approche. Comme l'ont fait, avant lui, l'Uruguay, dès 2013, et le Canada, l'an dernier, qui fixent désormais le cadre dans lequel le cannabis peut être produit et vendu, à l'instar de[1] n'importe quel autre produit mis sur le marché. Plusieurs pays d'Europe pratiquent déjà une certaine tolérance par rapport à l'usage du cannabis, qui reste la drogue illicite la plus couramment consommée dans cet endroit du monde : ils sanctionnent les producteurs et vendeurs, pas les consommateurs.

[1] À la manière de …

En Belgique, la consommation de ce produit reste interdite mais depuis une circulaire[2] de 2005, la détention, par un adulte majeur, de trois grammes maximum de cannabis pour un usage personnel ne bénéficie plus que de la plus faible des priorités en matière de poursuites judiciaires. En ce qui concerne le cannabis thérapeutique, un seul traitement à base de cette plante est aujourd'hui autorisé (et remboursé) en Belgique, pour des patients atteints de sclérose en plaques.
Le Grand-Duché serait donc le premier État européen à mettre en place une filière de production et de vente contrôlée de cannabis. La mesure pourrait avoir des conséquences sur le marché belge : si la filière clandestine s'assèche d'un côté de la frontière, ses vendeurs pourraient bien se rabattre sur le territoire voisin. En sens inverse, des consommateurs belges pourraient se rendre au Luxembourg pour s'y approvisionner en produits fiables à un prix contrôlé par l'Etat.

Le sujet pourrait dès lors revenir sur le tapis politique belge, comme le réclament d'ailleurs certains parlementaires. D'autant que, depuis quelques mois, le CBD se vend ouvertement dans plusieurs villes belges. Ce cannabidiol (CBD), l'un des composants du cannabis, est proposé à la consommation sous différentes formes : thé, huiles, crèmes, matière à fumer, ... On n'y trouve pour ainsi dire plus trace de THC, cet autre composé du cannabis qui est, lui, psychoactif. Or, la législation européenne autorise la vente de produits à condition qu'ils ne contiennent pas plus de 0,2 % de THC, ce qui est le cas du CBD. Ces produits ne peuvent toutefois être vendus ni comme aliments, ni comme médicaments, deux statuts qui nécessitent une autorisation de mise sur le marché. Vendu à un prix similaire à celui du cannabis classique, soit quelque dix euros le gramme, le CBD ouvre de nouvelles brèches...

Et vous, qu'en pensez-vous ? […]

VAN RYMBEKE L., « Légaliser ou pas », in *Le Vif/L'Express* n°3533 du 21-27 mars 2019, p.28.

[2] Note de service, lettre d'information destinée aux membres d'un service, d'une entreprise, d'une administration.

Texte 2 : LA COLONISATION DE L'ESPACE EST L'AVENIR DE L'HUMANITÉ

Le physicien britannique Stephen Hawking[3] juge l'espèce humaine menacée par de nombreux désastres planétaires. La survie de l'Homme exigera donc de coloniser un autre système solaire. A condition de maîtriser les contraintes liées au déplacement.

« Sur le long terme, la survie de l'espèce humaine est en péril tant que nous resterons confinés[4] sur une seule planète », a prévenu la semaine dernière le physicien britannique Stephen Hawking. Une déclaration faite alors qu'on lui remettait la médaille Copley de la Royal Society, la plus grande distinction scientifique, que l'on puisse recevoir outre-Manche.

Stephen Hawking est considéré comme le meilleur spécialiste de la théorie de la relativité après Einstein[5]. Atteint de la maladie de Charcot, il ne peut s'exprimer qu'en pilotant un synthétiseur de voix électronique avec le seul muscle facial qu'il soit encore capable de contracter. Il n'a donc pas l'habitude de parler pour ne rien dire…

« Tôt ou tard, des désastres comme une collision avec un astéroïde ou un conflit nucléaire pourraient nous faire tous disparaître », a-t-il expliqué sur BBC Radio 4. Celui qui occupe la même chaire[6] de mathématiques qu'Isaac Newton[7] à l'université de Cambridge prédit que l'homme occupera la Lune, de manière permanente, d'ici à vingt ans et commencera à coloniser Mars dans quarante ans. « Mais nous ne trouverons nulle part des conditions aussi favorables que sur Terre tant que nous ne nous envolerons pas vers un autre système solaire », précise-t-il.

L'idée qu'une collision avec un astéroïde puisse détruire toute vie humaine sur Terre ne relève plus du fantasme. Une étude, réalisée par des scientifiques de l'Université du Missouri (Etats-Unis) et publiée au début du mois de décembre, démontre qu'un tel événement est bel et bien à l'origine de la disparition des dinosaures.

Quant à la colonisation de l'espace, le projet de la Nasa d'installer une station de base permanente sur la Lune en constitue probablement la première étape.

[…]

ASTOR Ph., « La colonisation de l'espace est l'avenir de l'humanité », ZDNet.fr, 15 décembre 2006. Disponible en ligne sur https://www.zdnet.fr/actualites/la-colonisation-de-l-espace-est-l-avenir-de-l-humanite-39365647.htm. Consulté le 31 mai 2019.

Bon travail de préparation !

[3] Physicien théoricien et cosmologiste britannique de renommée mondiale (1942-2018).
[4] Enfermés.
[5] Physicien théoricien né en Allemagne en 1879 et décédé aux États-Unis en 1955.
[6] Charge dont est titulaire un professeur dans une école, une faculté, pour l'enseignement d'une discipline et la recherche dans ce domaine.
[7] Philosophe, mathématicien, physicien, alchimiste, astronome et théologien anglais puis britannique (1642 – 1727).